



**INTENTIONS DE VOTE EN AOÛT 2018
DES PERSONNES SE DÉCLARANT INSCRITES SUR
LA LISTE ÉLECTORALE SPÉCIALE POUR LA CONSULTATION
SUR L'ACCESSION DE LA NOUVELLE CALÉDONIE À LA
PLEINE SOUVERAINETÉ ET À L'INDÉPENDANCE**

I-SCOPE SARL

Etudes de marché et Sondages d'opinion

Tel. 24 13 00 / Mob 79 35 31

118 rue A. Bénébig – VDC / BP 32055 - 98897 NOUMEA Cedex

direction@iscope-nc.com / i-scope@canl.nc

Ridet N° : 872747.001 / RC PRO: N°AR007267



Objet du sondage	<p>-Mesurer, en août 2018, les intentions de vote à la consultation sur l'accèsion de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté et à l'indépendance</p> <p>-Mesurer les évolutions depuis les dernières mesures d'avril 2017 et avril 2018.</p>
Echantillon interrogé	<p>L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 628 personnes se déclarant inscrites sur la liste électorale spéciale pour la consultation sur l'accèsion de la Nouvelle Calédonie à la pleine souveraineté et à l'indépendance, issues d'un échantillon représentatif de la population calédonienne âgée de 18 ans et plus, de 983 personnes (étude Omnibus),</p> <p>La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas au regard de critères sociodémographiques : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, habitat (tribu/autre), zone de résidence (communes)</p> <p>NB : ces quotas ont été définis à partir des données de l'ISEE pour la population calédonienne âgée de 18 ans et plus (Recensement général de la population de 2014).</p>
Mode de recueil	Par téléphone (CATI) ; tirage aléatoire au sein d'une liste de numéros de téléphone fixes (annuaire téléphonique) et portables (liste de numéros générés automatiquement, entre les numéros 50 00 00 et 99 99 00)
Type d'étude	Omnibus : questions insérées en fin de questionnaire
Date de réalisation des interviews	Du 30 juillet au 8 août 2018
Marge d'erreur	Au seuil de confiance de 95%, la marge d'erreur sur l'échantillon des répondants inscrits est de 3,13% (4,48% si l'on tient compte de la correction de Kish applicable lors de l'utilisation de la méthode des quotas)
Critères de redressement	Pas de redressement nécessaire

Base : 983 personnes âgées de 18 ans et plus en Nouvelle Calédonie

		ISEE RGP 2014	Echantillon global aout-18		
		18 ans et + %	Nombre	%	Ecart
Zone	Province des Iles Loyauté	6,2%	65	6,6%	0,4%
	Province Nord-Ouest	8,7%	87	8,9%	0,2%
	Province Nord-Est	9,8%	100	10,2%	0,3%
	Province Nord	18,5%	187	19,0%	0,5%
	Grand Nouméa	67,7%	659	67,0%	-0,7%
	Sud rural	7,5%	72	7,3%	-0,2%
	Province Sud	75,3%	731	74,4%	-0,9%
Habitat	Tribu	21,2%	201	20,4%	-0,8%
Age	18-19 ans	4,6%	41	4,2%	-0,4%
	20-29 ans	21,0%	228	23,2%	2,2%
	30-39 ans	21,1%	193	19,6%	-1,5%
	40-49 ans	20,8%	211	21,5%	0,7%
	50-59 ans	15,0%	155	15,8%	0,7%
	60 ans et plus	17,5%	155	15,8%	-1,7%
Sexe	Homme	50,1%	497	50,6%	0,4%
	Femme	49,9%	486	49,4%	-0,4%
Ensemble		100,0%	983	100,0%	

✓ **L'échantillon global est représentatif de la population des plus de 18 ans.**

Les écarts par rapport aux données du recensement général de la population réalisé par ISEE sont faibles, un redressement n'est pas nécessaire.

☒ Il ne peut être considéré comme étant représentatif ou non de la **Liste Electorale Spéciale pour la Consultation**, puisque les données concernant cette liste ne sont pas disponibles ou **datent de la fin mai 2017**.

Il n'y a pas de chiffres disponibles depuis cette date puisque **le processus de révision des listes électorales de l'année 2018 n'est pas achevé**.

Précision relative aux marges d'erreur

La théorie statistique permet de mesurer l'incertitude à attacher à chaque résultat d'une enquête. Cette incertitude s'exprime par un intervalle de confiance situé de part et d'autre de la valeur observée et dans lequel la vraie valeur a une probabilité déterminée de se trouver. Cette incertitude, communément appelée « marge d'erreur », varie en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé comme le montre le tableau ci-dessous :

Taille de l'échantillon	Si le pourcentage trouvé est...					
	5 ou 95%	10 ou 90%	20 ou 80%	30 ou 70%	40 ou 60%	50%
100	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
700	1,6	2,3	3,0	3,5	3,7	3,8
800	1,5	2,1	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1 000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1

Exemple 1 de lecture du tableau : dans le cas d'un échantillon de **500** personnes, si le pourcentage mesuré est de **50%**, la marge d'erreur est égale à **4,5**. Le vrai pourcentage est donc compris entre 45,5% et 54,5%.

Exemple 2 de lecture du tableau : dans le cas d'un échantillon de **900** personnes, si le pourcentage mesuré est de **60%**, la marge d'erreur est égale à **3,2**. Le vrai pourcentage est donc compris entre 56,8% et 63,2%.

Exemple 3 de lecture du tableau : dans le cas d'un échantillon de **100** personnes, si le pourcentage mesuré est de **40%**, la marge d'erreur est égale à **9,8**. Le vrai pourcentage est donc compris entre 30,2% et 49,8%.

Compte tenu de l'utilisation de quotas pour la constitution de l'échantillon, la marge d'erreur doit être corrigée (x 1,4 = correction de Kish).

- Calédonia a souhaité réaliser ce sondage afin de donner une **indication quantitative de l'opinion** de la population en août 2018. Les résultats seront rendus publics lors d'une émission diffusée sur la chaîne Calédonia le 4 septembre 2018. Ce sondage est une **enquête statistique, anonyme**, réalisée par l'interrogation d'un **échantillon représentatif** de la population concernée.
- Pour des raisons budgétaires, Calédonia a inséré ce sondage dans une étude mutualisée **Omnibus** (comportant différents sujets pour différents clients).
- ✓ Les résultats seront **comparés** à ceux des précédents sondages, réalisés en avril 2017 et avril 2018, et utilisant **la même méthodologie**.
- ✓ **La méthodologie et les résultats sont validés par la Commission des Sondages, conformément à la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion (modifié par la loi n°2016 du 25 avril 2016, version consolidée le 30 janvier 2017) concernant tous les sondages rendus publics et portant sur des sujets liés directement ou indirectement au débat électoral.**

Cette loi exige, avant la diffusion des résultats, le dépôt auprès de la commission des sondages d'une notice précisant la méthodologie détaillée de l'enquête, les questions posées, l'échantillon, les résultats. Dès la publication du sondage, toute personne a le droit de consulter cette notice auprès de la Commission des sondages qui l'a rendu publique sur son site.

*La commission des sondages est chargée d'étudier et de proposer des règles tendant à **assurer dans le domaine de la prévision électorale l'objectivité et la qualité des sondages publiés ou diffusés**. Elle vérifie que les sondages définis à l'article 1er ont été commandés, réalisés, publiés ou diffusés conformément à la loi et aux textes réglementaires applicables.*

Nul ne peut réaliser des sondages, tels que définis à l'article 1er et destinés à être publiés ou diffusés, s'il ne s'est engagé, par une déclaration préalablement adressée à la commission des sondages, à appliquer les dispositions de la présente loi et les textes réglementaires applicables.

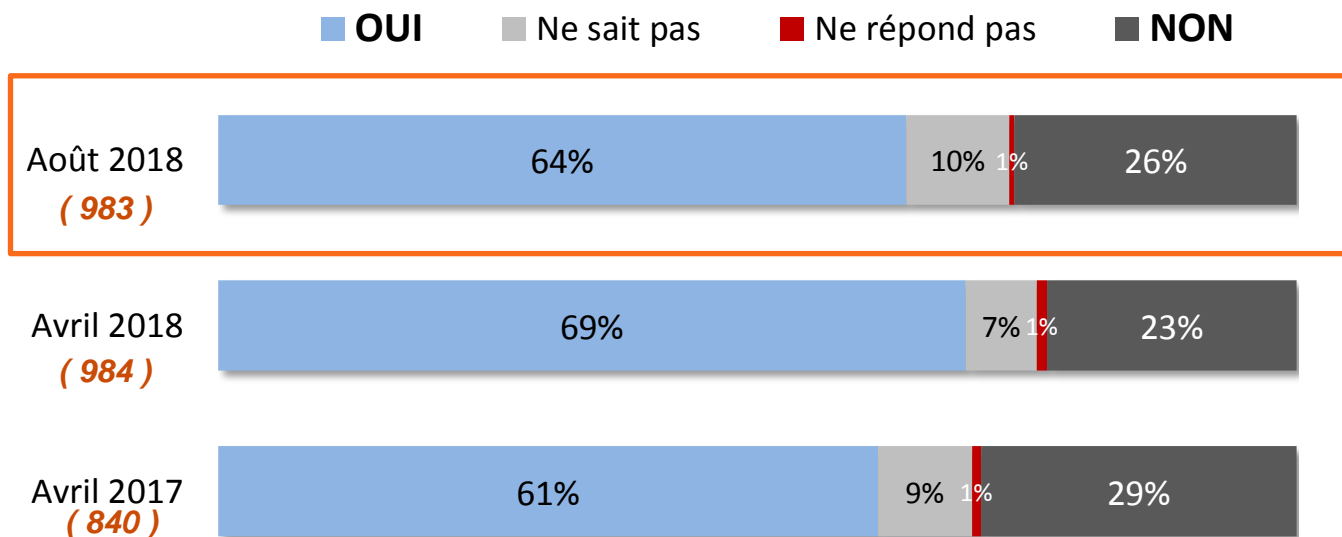
Nul ne peut publier ou diffuser les résultats d'un sondage, tel que défini à l'article 1er, s'il a été réalisé sans que la déclaration n'ait été préalablement souscrite.

Composition de la Commission des sondages :

- 1. Deux membres du Conseil d'Etat élus par l'assemblée générale du Conseil d'Etat ;*
- 2. Deux membres de la Cour de cassation élus par l'assemblée générale de la Cour de cassation ;*
- 3. Deux membres de la Cour des comptes élus par l'assemblée générale de la Cour des comptes ;*
- 4. Trois personnalités qualifiées en matière de sondages désignées, respectivement, par le Président de la République, le président du Sénat et le président de l'Assemblée nationale.*

➔ 64% des 18 ans et plus interrogés en août déclarent être inscrits sur la Liste Electorale Spéciale pour le référendum (LESC).

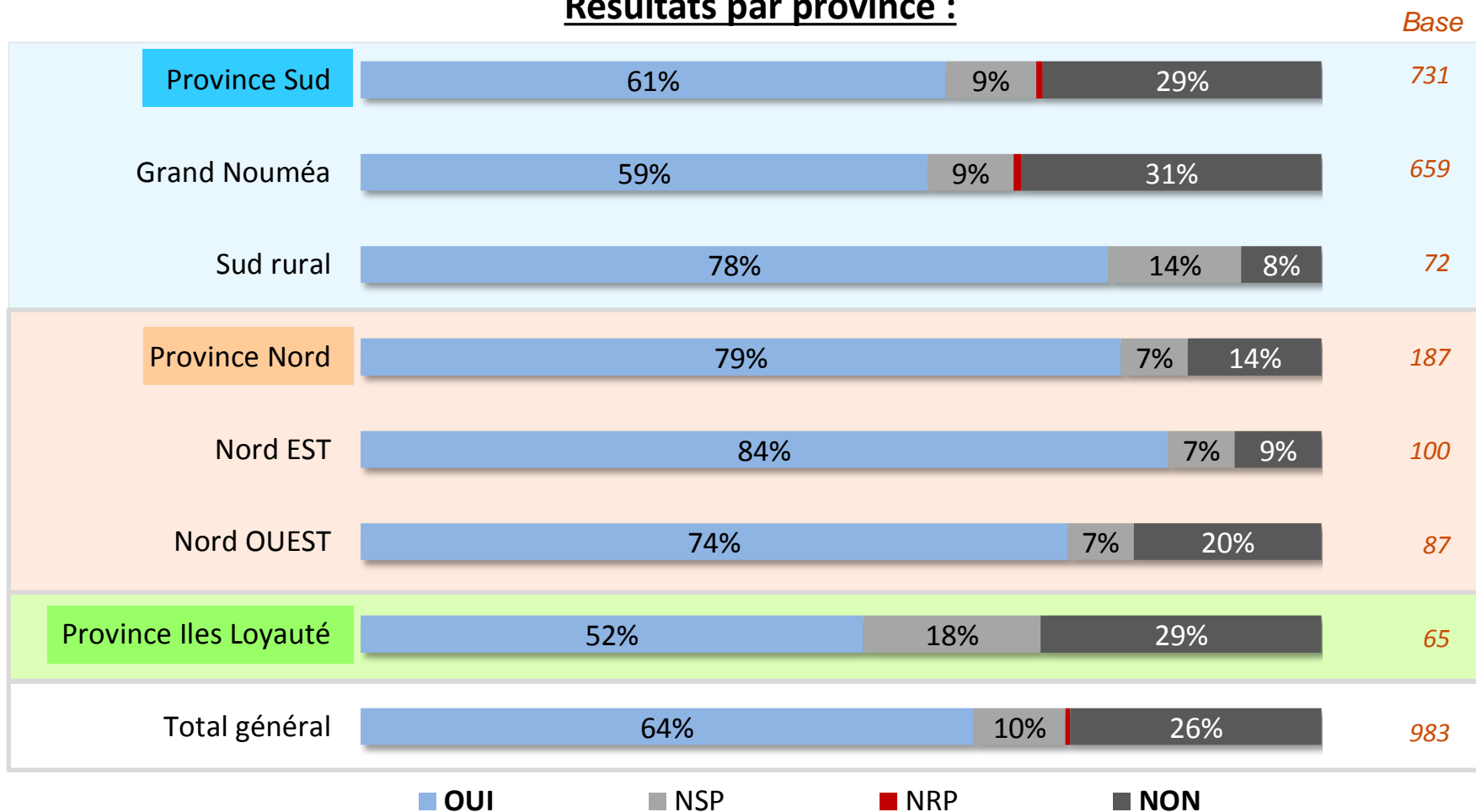
Etes-vous inscrit sur la liste électorale spéciale pour le référendum ?



Base : personnes âgées de 18 ans et plus

↘ Une baisse des déclarations d'inscrits de 5 points par rapport à avril dernier, au profit des 'Ne sait pas' et des 'Non-inscrits'.

Résultats par province :



✓ **Davantage d'inscrits en brousse : en province Sud rurale et en province Nord**

Commune de résidence	Commune d'inscription						ENSEMBLE	Base
	Grand Nouméa	Sud rural	Iles Loyauté	Nord Est	Nord Ouest			
Grand Nouméa	87%	5%	4%	3%	1%	100%	389	
Sud rural	7%	82%	2%	2%	7%	100%	56	
Iles Loyauté	6%	0%	91%	3%	0%	100%	34	
Nord EST	5%	1%	1%	92%	1%	100%	854	
Nord OUEST	6%	0%	2%	5%	88%	100%	64	
ENSEMBLE	56%	11%	8%	15%	10%	100%	627	
<i>Base</i>	<i>354</i>	<i>66</i>	<i>49</i>	<i>93</i>	<i>65</i>	<i>627</i>		
LESC fin mai 2017	53%	10%	13%	14%	10%			
Ecart déclaré/LESC 0507:	3%	1%	-5%	1%	1%			

- Les dernières statistiques concernant la liste électorale spéciale pour le référendum ne sont actuellement pas disponibles, car elles font l'objet d'une révision qui devrait se clôturer à la fin du mois d'août 2018.
Les statistiques disponibles sont celles arrêtées à juin 2017.
- ✓ Les déclarations concernant la commune d'inscription sont très proches des données du Haut Commissariat de la République, à l'exception des Iles Loyauté qui sont sous-représentées par rapport à juin 2017.
- ✓ Les déclarations sont **représentatives** de la LESC de juin 2017, en termes de **tranches d'âge** et de **genre**.

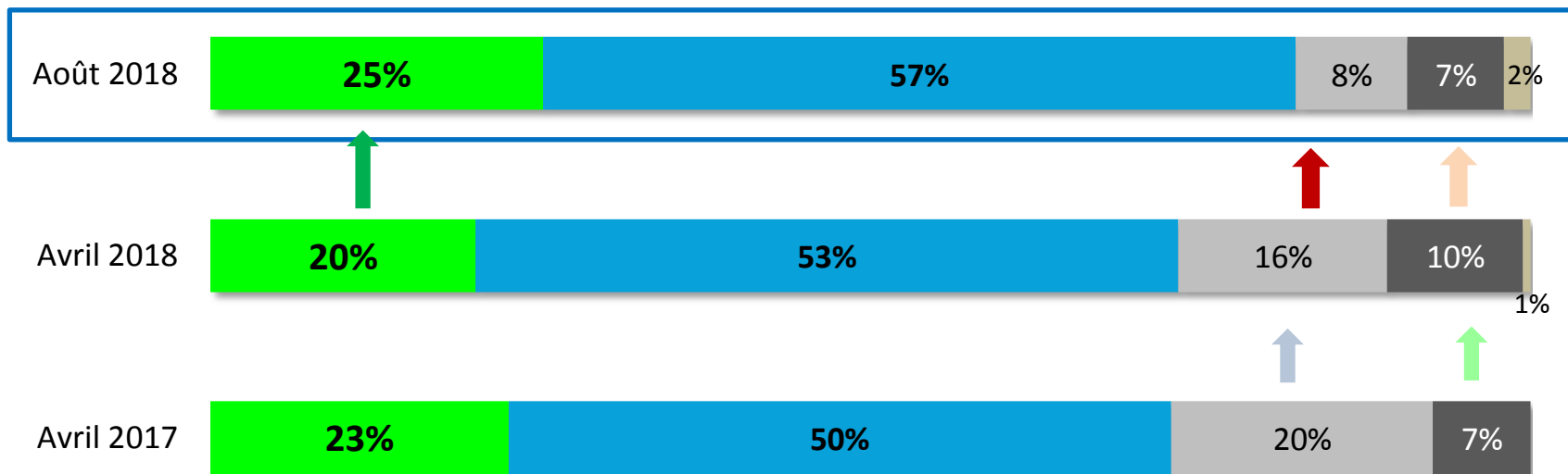
Base : 627
personnes se
déclarant inscrites

Question 2 : Si le référendum avait lieu la semaine prochaine, voteriez-vous Oui ou Non à la question : « voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante » ?

➔ Les intentions de vote s'affirment, la part des indécis diminue constamment :

Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ?

■ OUI ■ NON ■ Ne sait pas ■ Ne veut pas répondre ■ N'ira pas voter/blanc



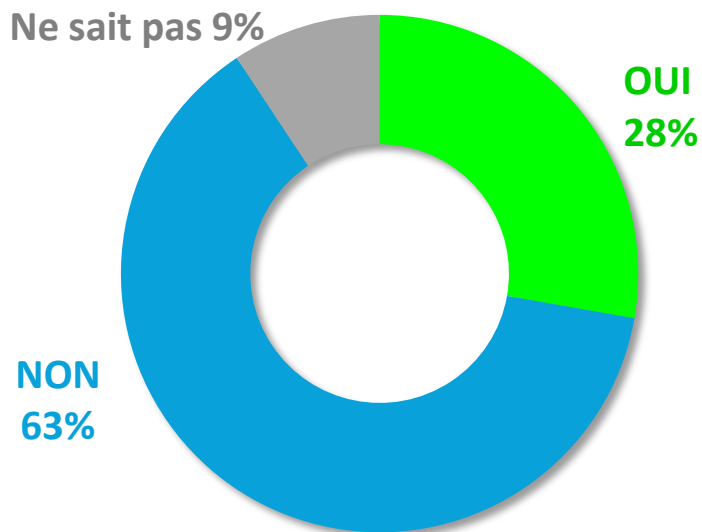
- L'augmentation des 'OUI' à l'indépendance est significative par rapport à avril 2018, contrairement à celle des 'NON'.
- La baisse des Indécis est également significative (au seuil de confiance des 95%), celle des 'ne veut pas répondre (NVPR)' l'est au seuil de confiance des 90%.

Base : 569
répondants*

Question 2 : Si le référendum avait lieu la semaine prochaine, voteriez-vous Oui ou Non à la question : « voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante »?

**En ne conservant que les exprimés et en éliminant les 'votes blancs', 'n'ira pas voter', les 'ne veut pas répondre' présents dans toutes les zones, formes d'habitat et communautés de façon homogène :*

Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ?



→ La part du 'NON' à l'indépendance l'emporte massivement malgré une augmentation de la part du 'OUI'

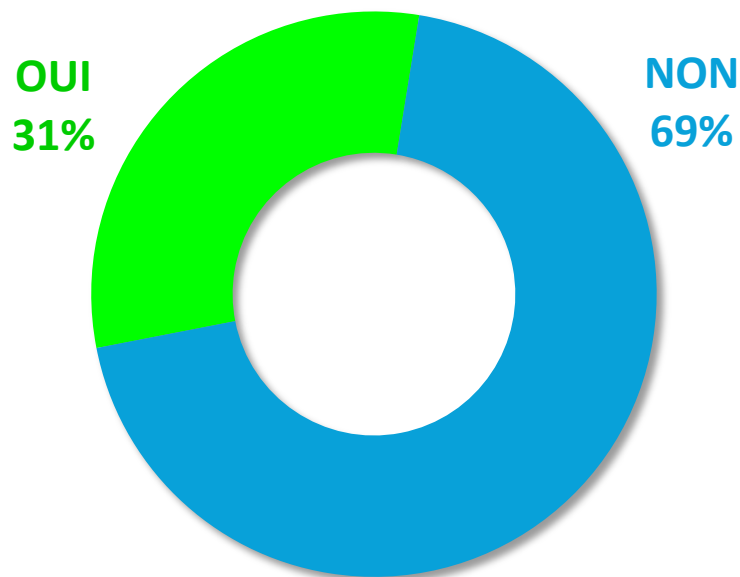
- 63% des répondants déclarent qu'ils voteront **NON** (**hausse** significative depuis 2017)
- 28% déclarent voter **OUI** (**hausse** significative depuis avril 2018)
- 9% sont **indécis** (**baisse** significative depuis avril 2017)

Base : 615 inscrits
(Oui+NON+NSP+
NVPR)*

Question 2 : Si le référendum avait lieu la semaine prochaine, voteriez-vous Oui ou Non à la question : « voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante »?

**En réintégrant les NVPR et en appliquant aux Indécis et aux NVPR les taux des 'Oui' et 'Non' exprimés par chaque catégorie d'inscrits, nous obtenons l'estimation finale suivante :*

Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ?



➔ En tenant compte de la marge d'erreur, **on peut estimer en août 2018, que 64,3% à 74,5% voteraient 'NON' à la consultation.**